



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 19/12/2024

ID : 081-218102572-20241218-2024DEL58-DE



Date de la convocation :
11 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-huit décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de la salle de la Gare sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 24/58

Membres Présents :

David DONNEZ, Didier BUONGIORNO, Martine LASSERRE, Thierry CAYRE, Corinne PAWLACZYK, Patrick CENTELLES, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Jean-Marc SOULAGES, Dalila GHODBANE, Bernard BENEZECH, Benoît JALBY, Emile DELPOUX, Nathalie COUVREUR, Laurence GAVALDA, Béatrice FARIZON, Marie-Christine VABRE, Michel SALOMON, Murielle COUPLLET, Vincent MARTY, Georges MASSON, Patrick SIRVEN,

Nombre de conseillers

En exercice : 28
Présents : 21
Délégation de vote : 3
Absents : 4

Membres excusés :

Camille DEMAZURE pouvoir à Thierry CAYRE, Béatrice ALAUX pouvoir à Martine LASSERRE, Patricia RAINESON pouvoir à David DONNEZ

Membre(s) absent(s) :

Christophe TAUZIN, Patrick MARIE, Marjorie MILIN, Isabelle BETTINI

Secrétaire : Thierry CAYRE

Le quorum est atteint.

Objet de la délibération

**TARIFS MERCREDIS
JEUNESSE**

Un des objectifs généraux cités dans le projet pédagogique du service jeunesse est l'accompagnement du jeune vers l'autonomie. Afin de mettre l'accent sur ce volet, il est proposé que le service jeunesse soit ouvert à son public les mercredis.

A compter du 8 janvier 2025, il est proposé une ouverture chaque mercredi de 12h à 17h30. Les jeunes auront la possibilité de prendre leur déjeuner fourni par les familles au service jeunesse. Cet accueil dit « mercredis jeunesse » n'est pas un simple accueil de loisirs. Il est pensé pour répondre aux besoins spécifiques des collégiens en particulier, il se veut un lieu d'accompagnement et d'échange, permettant aux jeunes de grandir en autonomie dans une approche citoyenne.

Votes :

Adopté à l'unanimité

Les objectifs sont :

- **Un accompagnement aux démarches du quotidien** : aide pour rédiger des courriers, des CV, répondre à un job d'été, soutien pour préparer des oraux d'examens, ou autres questions du quotidien.
- **Un éveil à la citoyenneté et aux sujets qui les touchent** : sensibilisation aux enjeux sociaux et environnementaux, les addictions, la santé, le sommeil, lutte contre la sédentarité...
- **Une initiation au montage de projets** : les jeunes participent à la co-construction du programme avec l'équipe d'animation, autour d'un fil conducteur et de thématiques variées.
- **Une proposition d'activités culturelles et sportives** principalement sur site.

Il s'agit d'un lieu de convivialité et de partage entre jeunes, où l'accès est sans inscription préalable. Les jeunes sont accueillis dans un espace cosy, favorisant les échanges et la convivialité, et sous la responsabilité d'une équipe d'animateurs. Une attention particulière est également portée à des loisirs éco-responsables, pour sensibiliser les adolescents à des pratiques durables.

Avec un projet en co-construction, chaque adolescent peut s'impliquer activement et trouver sa place au sein des Mercredis Jeunesse.

Les mercredis jeunesse sont intégrés à l'ALSH déclaré auprès de la CAF et de l'Etat. La prestation de services de la CAF est basée sur les heures jeunes.

Il est proposé une participation annuelle forfaitaire de 15€/an pour les Saint-Juériens et 30€/an pour les extérieurs.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'AUTORISER l'ouverture des mercredis jeunesse à compter du 08 janvier 2025
- DE FIXER la participation familiale annuelle de manière forfaitaire à 15€/an pour les Saint-Juériens et 30€/an pour les extérieurs.

**Vu le code général des collectivités territoriales,
Entendu le présent exposé,**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **AUTORISE** l'ouverture des mercredis jeunesse à compter du 08 janvier 2025
- **FIXE** la participation familiale annuelle de manière forfaitaire à 15€/an pour les Saint-Juériens et 30€/an pour les extérieurs.

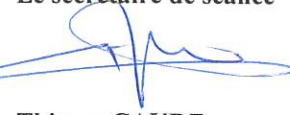
Le Maire



David DÖNNEZ



Le secrétaire de séance



Thierry CAYRE